

**DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE LAGARDELLE**

AR Prefecture

046-214601478-20250408-07_2025-DE
Reçu le 10/04/2025

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025**

Convocation le 01 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VIDILLES, Maire.

Étaient présents : Messieurs Yves CHASSAIN, Yannick DUPUY, Basile GAVRILOFF, Christian VIALARD et Jean-Louis VIDILLES et Mesdames Madelena DE SOUSA, Danièle MOREAU et Florence VIALLON-SALLES.

Étaient absents : Michel BLANIÉ qui donne pouvoir à Florence VIALLON-SALLES, Sylvie PLATEAU qui donne pouvoir à Basile GAVRILOFF, Sybille GAILLARDIE

Secrétaire de séance : Jean-Louis VIDILLES

**ADHÉSION RÉVOCABLE À L'ASSURANCE CHOMÂGE POUR LES AGENTS
CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire expose que la réglementation prévoit qu'un employeur public peut adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires et y contribuer au même titre qu'un employeur de droit privé. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de l'Unedic

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels. .
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A Lagardelle,
Le 08 Avril 2025

Le Maire,
Jean-Louis VIDILLE



*Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an, susdits.
Cet acte a été publié le 10/04/2025*

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08/04/2025_07_2025